



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Stratégie nationale - Protection des Aires marines protégées (AMP)

Question écrite n° 24905

Texte de la question

M. Lionel Causse interroge Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur la rédaction de la future stratégie nationale relative aux Aires marines protégées (AMP), suite à la tenue du colloque national qui s'est déroulé à Biarritz du 22 au 24 octobre 2019. Le Président de la République s'est engagé à protéger 30 % du territoire français dont 10 % en pleine naturalité d'ici 2022. Toutefois, la notion de « pleine naturalité » ne correspond aujourd'hui à aucune catégorie définissant les standards internationaux de protection (classification UICN), laissant planer un doute sur l'effectivité de ces mesures et sur leur efficacité à préserver et développer durablement les écosystèmes marins. Aussi, il souhaiterait attirer son attention sur la nécessité de passer d'une logique de surface d'AMP à une logique d'efficacité biologique, et lui serait reconnaissant de bien vouloir le tenir informé de l'état d'avancement des réflexions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Causse](#)

Circonscription : Landes (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24905

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2019](#), page 10476

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)